

Apprentissage des techniques théâtrales par la pratique :

Prise en compte et occupation de l'espace, jeu scénique, construction des personnages, placement de la voix, diction, respiration, expression corporelle, gestion des émotions...

Travail de textes classiques et/ou contemporains, sketches, extraits de roman, dialogues de films,... au choix des participants (au maximum 15 personnes par atelier).

L'ATA Théâtre vous offre la possibilité de monter des pièces

non seulement en tant que comédien mais aussi en participant à la fabrication et au montage des décors, des costumes, en se familiarisant avec le maquillage, l'éclairage, la mise au point d'une bande son, ...



ENVIE DE FAIRE DU THEATRE ?

L'ATA THEATRE VOUS OUVRE SES PORTES.



Envie de s'engager dans un projet collectif.

Envie d'intégrer un groupe hétéroclite et dynamique composé d'adultes.

Envie de mettre en pratique ses sens artistiques, inventifs, manuels, à la hauteur de ses compétences, aussi bien sur scène que lors de l'élaboration des décors, costumes, éclairages... ou d'être tout simplement actif dans les coulisses...

Envie d'affronter un public, soi-même, en un mot :

OSER !

Ateliers adultes débutants et confirmés

Mardi de 20h30 à 22h30

Centre Culturel de La Fourche – 216 ave Jean Jaurès à Clamart
(près de la gare)

Jeudi de 20h30 à 22h30

Centre Culturel Jean Mermoz – 28 rue Gabriel Péri à Clamart
(près du Parc Maison-Blanche quartier de la Mairie)



**L'encadrement est assuré par
Céline RENIAU,
professionnelle des arts et du spectacle,
issue du Conservatoire, auteur, metteur en scène et
comédienne, affiliée à la SACD (Société des Auteurs
et Compositeurs Dramatiques).**



INSCRIPTIONS - TARIFS 2011-2012

380 Euros l'année pour 1 atelier de 2 heures par semaine
570 Euros l'année pour 2 ateliers de 2 heures par semaine :
soit 50% de réduction sur le second atelier
10% de réduction pour la seconde inscription (même foyer fiscal)

+ Cotisation à l'association : 35 Euros, assurance contractuelle
incluse

Possibilité de payer en 3 fois sans frais. Tous les chèques libellés à
l'ordre de l'ATA sont à remettre à l'inscription.

Toute année commencée est due en totalité.

